

Réf: Dossier 341339

Avis de constitution

SOCIETE « APK IMMOBILIER »

Siège Abidjan, Anyama, ABIDJAN ANYAMA N'DOTRE,
Lot 877 ABBEBROUKOI ANYAMA, Ilot 99

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 03/09/2024, et enregistrés au CEPICI le 16/09/2024, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « APK IMMOBILIER »

Objet : LOTISSEMENT, POSE DE POTEAUX, OUVERTURE DE VOIES, VENTE, ACHAT DE MAISON, TERRAINS ET AUTRES, GESTION DE BIEN.

Et pour la réalisation de l'objet social : l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles. L'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux. La prise en location-gérance de tout fonds de commerce. La prise de participation dans toute société existante ou devant être créée. Et généralement toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social Abidjan, Anyama, ABIDJAN ANYAMA N'DOTRE, Lot 877 ABBEBROUKOI ANYAMA, Ilot 99

Dirigeant(s) M KOUADIO KOUASSI ANDRE (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2024-B12-07678 du 19/09/2024 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°56930/GTCA/RC/2024 du 19/09/2024

